



Le guide pratique de
**LA SIGNATURE
ÉLECTRONIQUE**



LE MOT DU CEO YOUSIGN

Le papier, c'est dépassé : place au numérique !

Attention, il n'est pas question de priver les amoureux des livres de la douce sensation des pages tournant entre leurs doigts. Mais qui peut en dire autant des piles de contrats et de factures dont l'épaisseur pourrait faire rougir une encyclopédie ?

Loin d'être une sentence contraignante, l'ère du tout numérique ouvre de formidables opportunités d'évolution. Les entreprises doivent prendre le train en marche... au risque de rater le coche de la transformation digitale. L'enjeu ? Améliorer vos performances et votre productivité, gagner du temps et de la flexibilité. Autrement dit : vous simplifier la vie, en toute sécurité.

La signature électronique est l'une des innovations majeures qui s'imposent aux entreprises. L'amoncellement de documents à certifier et à signer entraîne une perte de temps considérable entre impressions, signatures, classements, stockage, puis recherche dans les archives du moindre feuillet volant. Et si, demain, vous remplacez ces milliers de feuilles par un service online, accessible depuis vos terminaux professionnels ?

C'est ce qu'offre la signature électronique en mettant fin à l'anachronisme de la signature manuscrite. Pas question ici de scanner quoi que ce soit – d'ailleurs, un scan n'a aucune valeur juridique ! La signature électronique est bien plus qu'une simple image sur un document : elle garantit l'identité du signataire et l'intégrité du document et compile automatiquement un dossier de preuves.

Ce nouveau type de signature, plus efficace, plus rapide, plus sûr et nécessitant moins de paperasse, ne se fait pas au détriment de la rencontre : rien ne vous empêche de clôturer le deal avec votre partenaire ou votre client par une poignée de main au-dessus de la tablette !

On vous explique tout ce qu'il faut savoir sur la signature électronique dans cet ebook.

Bonne lecture !

Luc Pallavidino

SOMMAIRE

[p.4](#)

TRANSITION DIGITALE ET DÉMATÉRIALISATION

[Lire >](#)

[p.8](#)

QU'EST-CE QUE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?

[Lire >](#)

[p.16](#)

QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?

[Lire >](#)

[p.20](#)

UN CAS D'USAGE

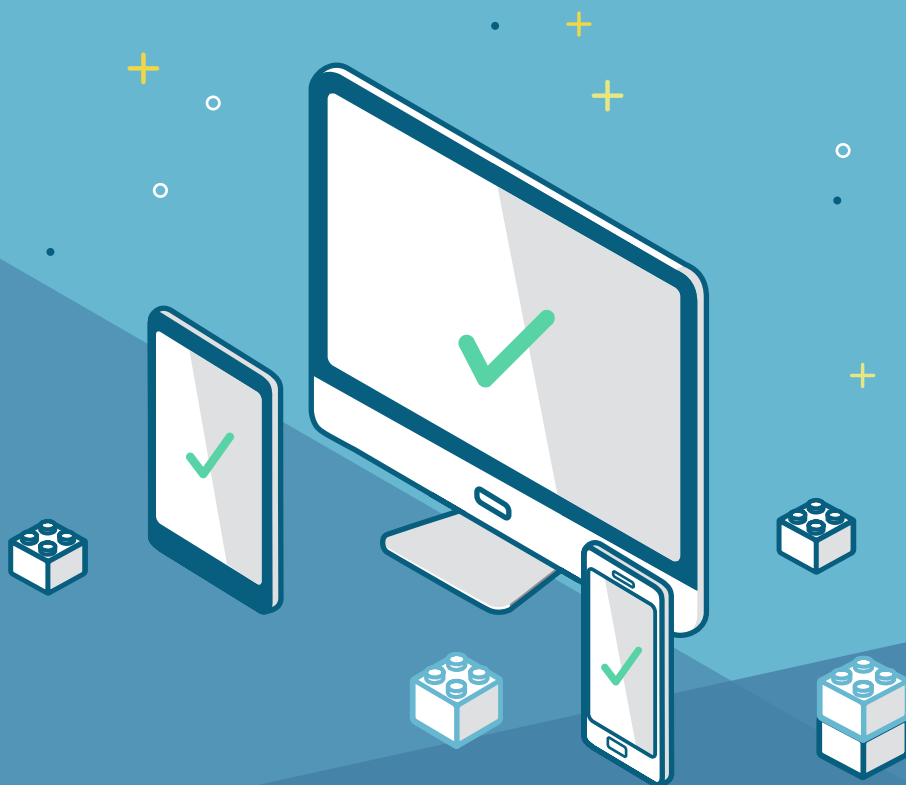
[Lire >](#)

[p.22](#)

LE MOT DE LA FIN

[Lire >](#)

TRANSITION DIGITALE ET DÉMATÉRIALISATION





DÉFINITION

S'il fallait résumer en une phrase ce qu'est la transition digitale, nous dirions qu'elle consiste en la généralisation du passage à l'état numérique des données, des activités et autres supports qui demeuraient jusqu'alors à l'état physique. Pas étonnant que la transition digitale soit si fortement associée à l'enjeu de la dématérialisation ! Pour l'entreprise, cela se traduit par une digitalisation des canaux commerciaux, marketing, communication et, plus largement, de l'organisation de son *business model* et de l'expérience client qu'elle propose.

En France, on attribue au seul secteur du numérique :

5,7 %
du PIB

3 %
des emplois

700 000
emplois créés depuis 15 ans¹

On peut prévoir une croissance sectorielle significative quand on sait qu'aux États-Unis, précurseurs en la matière, ce même secteur pèse :

8 %
du PIB

10 %
de l'emploi

3 millions

d'emplois créés dans les startups depuis 30 ans

Autres chiffres marquants :

- 72 % des différents secteurs de l'économie française ont d'ores et déjà observé des gains de productivité grâce au numérique ;
- 80 % des entrepreneurs estiment que le numérique va transformer leur activité dans les 5 prochaines années, en leur permettant de se développer et de mieux répondre aux attentes de leur clientèle, de plus en plus utilisatrice d'Internet et des réseaux sociaux, ce que nous croyons également dur comme fer,

¹ Les chiffres clés du numérique et les bonnes pratiques de numérisation des TPE / PME.



QUI EST CONCERNÉ ?

Le processus de transition digitale a connu une trajectoire intéressante dans le paysage économique français. Il a d'abord bouleversé certains secteurs où les possibilités offertes par le numérique sont venues tout remettre en cause. De la publicité à la presse, en passant par l'édition et l'audiovisuel ou encore la finance, l'assurance, le tourisme... Autant de secteurs qui se sont retrouvés littéralement transformés par l'économie numérique et ont dû repenser entièrement leur fonctionnement à l'aune de la dématérialisation de leurs activités et l'apparition de nouveaux formats et supports de biens et services.

La transition digitale a ensuite irrigué de plus en plus de secteurs, intégrant les TIC à leurs process de production et d'information. Nous parlons ici d'un large pan de notre économie (recouvrant 60 % du PIB) qui comprend les activités de distribution, l'industrie et les administrations publiques qui sont en voie de transformation et témoignent déjà de bénéfices substantiels en termes de productivité.

L'agriculture, les services à la personne et l'artisanat, si on ne les estime pas encore vraiment imprégnés par le processus de transition digitale, ont pourtant vu, avec l'arrivée d'une nouvelle génération notamment dans l'agriculture, les premiers germes de l'intégration du facteur numérique dans le développement de leur *business*.

La transition digitale touche donc potentiellement tous les secteurs. On ne trouve en tout cas pas un seul métier où le numé-

rique n'a pas quelque chose à apporter et l'écart se creuse entre ceux qui n'hésitent pas à tirer profit de cette transformation et les autres.

Les entreprises les plus matures sur le numérique observent une croissance de leur chiffre d'affaires 6 fois plus élevée que les entreprises les plus en retard.²

² Cabinet Roland Berger, étude sur le numérique de septembre 2016.



LES ENJEUX DE LA DÉMATÉRIALISATION

Réduction des coûts

La réduction des coûts est sans doute le plus évident de tous les enjeux de la dématérialisation. Il n'y qu'à s'intéresser au mot lui-même : en diminuant le besoin en ressources matérielles pour un résultat numérique fonctionnel qui ne se contente pas d'être identique mais qui, de surcroît, optimise le fonctionnement, on diminue sensiblement ses frais. Adieu aux papiers, enveloppes et autres affranchissements ! Mais aussi aux coûts liés à l'impression et à la reproduction des documents et, plus encore, aux frais de gestion du parc d'imprimantes. La dématérialisation peut même aller plus loin pour certaines entreprises qui vont jusqu'à se passer de toute enseigne physique

Accélération des délais

Si la dématérialisation est un gain d'espace, elle est aussi et avant tout un gain de temps. On vous passera la trop téléphonée « le temps, c'est... », mais on ne peut nier qu'aujourd'hui, peut-être même plus que jamais dans ce contexte connecté et ultra-concurrentiel, la réactivité est une valeur prépondérante pour le *business*. La dématérialisation peut offrir de précieux moyens d'accélération des processus internes des entreprises mais aussi de réduction du temps de traitement des informations. Autant d'avancées qui permettent également d'optimiser considérablement la relation client.

Amélioration du suivi

La dématérialisation facilite grandement le suivi des documents. À tout instant, on sait où ils sont, qui y a accédé, qui les a signés. En un clic, on peut donc prendre connaissance du cycle de vie complet d'un document. La signature électronique en particulier (nous y revenons plus loin !) permet aujourd'hui d'assurer la traçabilité des documents, l'intégrité de leur contenu, ainsi qu'une meilleure prévention des erreurs et fraudes éventuelles.

Soutien au développement durable

La question environnementale dans le milieu professionnel ne concerne plus seulement les grands groupes industriels : les entreprises de toute taille se lancent dans une réflexion écologique. Cette préoccupation se traduit notamment par une volonté de réduire l'empreinte carbone et la consommation de papier. Au-delà de ses vertus morales et écologiques, ce positionnement est un argument marketing important pour les consommateurs, de plus en plus sensibles à ces problématiques.

QU'EST-CE QUE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE ?





DÉFINITION

La dématérialisation passe aussi par celle des documents traditionnellement signés à la main. Contrats, mandats de prélèvement SEPA, documents internes et RH, gestion de patrimoine, bons de souscription... tous ces documents peuvent être concernés par la signature électronique, qui est associée à un certificat numérique permettant d'identifier le signataire, d'apposer sur un document électronique un accord à valeur juridique et de sceller le document afin d'en garantir l'intégrité.

La signature électronique constitue ainsi une véritable méthode d'authentification, répondant à des impératifs pratiques, juridiques et techniques.

On distingue trois formes de signature électronique :

- La signature électronique simple ;
- La signature électronique avancée, utilisée par 95% des acteurs du marché (c'est celle que nous plébiscitons chez Yousign) ;
- La signature électronique qualifiée.

Elle est donc une forme de signature à part entière ! À ce titre, elle remplit les mêmes fonctions que son homologue manuscrite, à savoir :

- 1** Une fonction **d'identification du signataire** : la personne physique ou morale qui appose sa signature est identifiée de manière certaine ;
- 2** Une fonction de **validation de l'acte** : l'acte devient contraignant vis-à-vis du signataire ;
- 3** Une fonction de **certification de l'intégrité du document** : le document et son contenu sont stabilisés dans le temps ;
- 4** Une fonction de **non-répudiation** : le signataire ne peut dénoncer son consentement.

D'après le Règlement eIDAS sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions numériques au sein du marché intérieur de l'Union Européenne, chacune de ces signatures peut être juridiquement valable, mais sous différentes conditions.

La signature électronique simple

Un contrat commercial électronique peut être conclu grâce à une **signature électronique simple** : le contractant sera invité à deux reprises à lire les conditions de vente et à s'assurer qu'il les a comprises. En deux clics de souris seulement, il aura donc procédé à une signature électronique : cliquer sur un bouton peut donc suffire à la conclusion d'un contrat, dont la valeur juridique dépend aussi de la mise en place d'une procédure d'authentification du signataire et de protection de l'intégrité des documents.

Toutefois, une signature électronique simple peut être aisément contrefaite. Si elle est recevable comme preuve devant un tribunal, sa fiabilité n'est pas présumée : autrement dit, pour prouver la valeur juridique de cette signature, il faudra démontrer qu'un procédé fiable d'identification a été utilisé, tel que défini par l'article 1367 du Code civil.

La signature électronique avancée (SEA)

[La signature électronique avancée \(SEA\) de Yousign](#), certifiée au niveau européen, va plus loin puisqu'elle implique :

- Le respect des normes de signature ETSI (Institut européen des normes de télécommunications) et du Règlement eIDAS sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions numériques au sein du marché

intérieur de l'Union Européenne ;

- L'usage d'un certificat numérique associé au signataire ;
- Un système poussé de vérification de l'identité du signataire.

Bien plus difficile à contrefaire qu'une signature électronique simple, la fiabilité d'une SEA est présumée devant un tribunal : en l'absence de preuve contraire apportée devant le juge, elle a donc la même valeur juridique qu'une signature manuscrite, mais bénéficie d'une sécurité plus élevée.

La signature électronique qualifiée (SEQ)

Enfin, la **signature électronique qualifiée (SEQ)** répond aux mêmes normes que la signature avancée mais nécessite que l'identité du signataire soit vérifiée préalablement auprès d'une autorité de certification approuvée par le gouvernement. Une rencontre physique doit avoir lieu au cours de laquelle le signataire se verra délivrer un objet (carte, clé USB, badge...) permettant son identification.



QUEL TYPE DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE CHOISIR ?

Si la SEQ bénéficie d'un statut juridique renforcé, la nécessité de son recours est exceptionnelle. Elle est recommandée pour certaines opérations très spécifiques (cessions de brevets et de marques, transactions immobilières nécessitant la présence d'un notaire, lettres de change, ou encore ventes de navire) mais, du fait de son coût élevé et des lourdeurs qu'elle implique, l'utilisation de la SEQ est en pratique très limitée.

Le système européen de signature électronique reconnaît en effet la validité et la recevabilité de la SEA. La jurisprudence est de plus en plus favorable voire encourage ce type de signature, grâce au perfectionnement des mesures de vérification de l'identité et de sécurisation des documents. Le Règlement eIDAS fait d'ailleurs de la SEA une garantie suffisante de l'intégrité des documents et des données sur le signataire. La SEA est utilisée par les entreprises de toute taille, des TPE aux Grands Comptes, pour traiter les contrats de travail et, plus encore, les contrats commerciaux. Son recours pour les documents internes tend lui aussi à devenir de plus en plus fréquent : ordres de mission, notes de frais, processus de validation de décision interne, etc.

Le choix d'un type ou l'autre de signature électronique dépend finalement du rôle joué par la signature : pour attester par exemple de la réception de documents, une signature électronique simple devrait être suffisante mais, dès qu'il s'agit de

lier juridiquement le signataire, on privilégiera une SEA. En fonction des contraintes utilisateurs et juridiques de ses clients, Yousign propose la solution de signature électronique la plus adaptée.



ASPECTS JURIDIQUES ET SÉCURITAIRES

Le Règlement eIDAS n° 910/2014 a été adopté le 23 juillet 2014 afin d'assurer la reconnaissance mutuelle des services de confiance, des documents et de l'identification électroniques au sein de l'Union européenne.

En vertu de ce Règlement, les États membres exigeant une signature électronique avancée doivent reconnaître la valeur de toutes les signatures électroniques avancées validées conformément aux méthodes de référence spécifiques : dans une action en justice, les tribunaux ne peuvent donc pas refuser de reconnaître la valeur de la signature électronique si elle répond aux exigences du Règlement eIDAS.

Pour que sa valeur soit reconnue, la signature électronique doit notamment :

- **Être liée au signataire de manière univoque** (exemple : un certificat individuel associé à une clé privée unique pour le signataire) ;
- **Permettre d'identifier le signataire** (exemple : un certificat individuel énumérant son nom et son prénom) ;
- **Être créée par des moyens sous le contrôle exclusif du signataire** (une autre personne ne pourra pas activer la signature à la place du signataire légitime ou réutiliser le certificat pour générer une signature ou pour tout autre usage) ;
- **Garantir que l'acte auquel elle s'attache ne pourra être modifié ultérieurement sans que cette modification ne soit immédiatement détectable** (dans le cas d'un contrat par exemple, toute modification de son contenu a posteriori rendra la signature caduque).

La réglementation autour de la signature électronique, nécessaire à l'établissement de sa valeur juridique, la distingue radicalement d'une simple signature numérique ou numérisée. Celle-ci est définie depuis 2010 seulement dans le droit français comme « la conservation sous forme numérique d'une signature manuscrite produite via un écran tactile. » Qu'on se le dise : lorsque vous apposez approximativement votre signature sur un écran à la réception d'un colis, il ne s'agit absolument pas d'une signature électronique !

La valeur légale de la signature électronique avancée est de très loin supérieure à celle d'une signature scannée ou numérique et tend même à supplanter celle de la signature manuscrite.

Selon l'article 1366 du Code civil français, « l'écrit électronique a la même force probante que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité ». La signature électronique doit donc permettre au destinataire d'un document d'identifier de façon certaine la personne qui a apposé sa signature et garantir que le document n'a pas été altéré entre le moment où il a été signé et celui où il est consulté. **La signature doit donc être authentifiée, irrévocable, infalsifiable et non réutilisable sur un autre document.**



ASPECTS TECHNIQUES ET FONCTIONNALITÉS

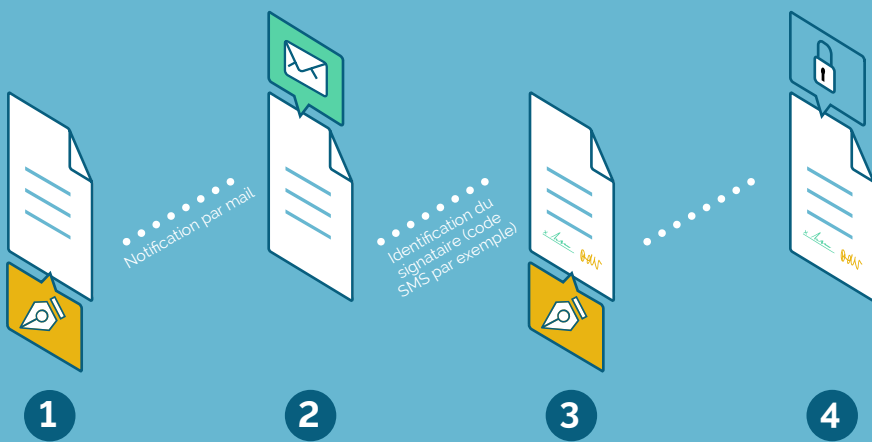
La signature électronique Yousign répond à ces exigences juridiques. L'interface de l'application, épurée et intuitive, permet d'apposer en quelques clics une signature sécurisée sur un contrat.

Comment fonctionne la signature électronique avec l'application Yousign ?

Vous n'avez qu'à uploader le document concerné et à renseigner l'adresse email et le numéro de téléphone de ceux qui doivent le signer. L'application se charge du reste ! Les signataires reçoivent une notification par email puis procèdent à la signature grâce à un code qui leur est envoyé par SMS sur leur mobile. C'est aussi simple que cela.

CONCRÈTEMENT : LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE D'UN CONTRAT DE SOUSCRIPTION

Comment simplifier cette tâche de manière sûre et légale ?



1

Un agent commercial prépare le contrat ou le devis pour signature électronique

2

Le prospect reçoit le document pour relecture et signature

3

Le contrat est signé électroniquement par votre prospect qui devient client

4

L'intégrité du document est garantie tout comme l'identité du signataire

L'application propose un grand nombre de fonctionnalités pour accompagner et faciliter votre gestion des signatures par voie électronique, parmi lesquelles :

- **Le parapheur électronique**, idéal pour gérer et signer des quantités importantes de documents;
- Un **système de relance**, automatisé ou non, pour informer les signataires d'une procédure en attente;
- La possibilité de **gérer facilement un workflow** (définition du processus de signature à appliquer, ajout et agencement des signataires, envoi de notifications automatiques par email...);
- Un **suivi d'avancement** de toutes vos procédures en cours avec les signatures effectuées et celles manquantes, illustrées par des barres de progression;
- Une option **d'ajout d'images des signatures** sur les documents, afin de rassurer certains signataires;
- **Le stockage, l'indexation et l'accessibilité à vos documents** en toute sécurité sur les serveurs français de Yousign,

via une barre de recherche dédiée;

- Un **espace d'archivage certifié** grâce à notre partenaire CDC Arkhinéo (filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts) qui conserve vos fichiers pendant 10 ans ainsi que l'intégralité des dossiers de preuves associés.

Sans oublier un grand nombre de petites fonctionnalités fluidifiant l'emploi de l'application Yousign, des formations, des workshops et un support client disponible par email, téléphone ou chat en ligne, afin de vous accompagner dans votre approche de la solution Yousign.

Toutes ces fonctionnalités sont utilisables depuis notre application en ligne sur yousign.com et directement dans vos outils grâce à [notre puissante API](#) (Application Programming Interface, autrement dit une brique que vous pouvez intégrer à votre site web ou à votre application/logiciel métier : un cas d'usage dans les pages qui suivent vous éclairera sur les avantages et la facilité d'intégration d'un tel outil).



LES IDÉES REÇUES AUTOUR DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

« Ça n'a pas de valeur. » **FAUX**

La signature électronique est non seulement reconnue par la loi au même titre qu'une signature manuscrite, mais les vérifications de conformité effectuées en amont tendent à la rendre encore plus sûre que son homologue sur papier.

« C'est une signature scannée. » **FAUX**

La signature scannée est à la signature électronique ce qu'un avion en papier est à un Rafale. Elle est infiniment plus sophistiquée dans sa conception technologique et juridique, ce qui lui permet d'être mobilisée pour des usages auxquels ne peut absolument pas prétendre une signature scannée, qui n'a aucune valeur juridique.

« Ce n'est qu'une image sur un document. » **FAUX**

Certes, une signature électronique peut être représentée par une image sur un document, mais le process effectué en amont lui aura octroyé une réalité juridique qui va bien au-delà d'un simple fichier JPEG.

« C'est un truc compliqué que seuls les informaticiens peuvent comprendre. » **FAUX**

Si, comme nous l'évoquions plus haut, sa conception technique et juridique est plutôt complexe, son utilisation est d'une simplicité déconcertante une fois intégrée à une application performante. Quelques clics, deux ou trois informations à remplir, et le tour est joué !

« Ça ne remplacera jamais la signature manuscrite. » **FAUX**

Sur fond de transformation digitale de toute la société et de ses strates professionnelles, la signature électronique fait figure d'évolution inéluctable. Vous pouvez remiser vos stylos !

QU'EST-CE QUE CELA CHANGE ?





LES OPPORTUNITÉS EN TERMES DE *BUSINESS*

La signature électronique est avant toute chose une grande opportunité *business*. Cette pratique vient parachever la digitalisation en cours des différents process de l'entreprise et s'impose comme l'une des briques fondamentales d'une transformation numérique aboutie.

Cette « brique » de la signature électronique est une opportunité que chaque secteur peut s'approprier en fonction de ses besoins. **Elle a été conçue pour pouvoir s'intégrer facilement aux applications professionnelles existantes.** Banques, courtiers en assurances, loueurs d'appartements ou de voitures utilisent nos services afin de réduire le temps passé par leurs clients à signer d'innombrables exemplaires de documents dans les locaux des agences.

Plus encore, les entreprises plébiscitent **la simplification de la gestion documentaire que permet la signature électronique** : suppression de la manipulation, du transport, de l'archivage et du désarchivage des documents papiers.

Parmi nos 1 500 clients, nous trouvons des Grandes Entreprises telles qu'Auchan, Bpifrance, OCP Répartition, des promoteurs immobiliers, des assureurs, et également des TPE/PME comme des courtiers, des experts-comptables, des avocats, des agents immobiliers, ou encore des artisans.

Nous comptons également parmi nos clients des associés séduits par la possibilité de signer un pacte en quelques clics et alors que plusieurs milliers de kilomètres les séparent !

Le fonctionnement interne de l'entreprise bascule dans une nouvelle ère : celle de la dématérialisation.

Plus besoin de courir après les clients pour obtenir un rendez-vous en vue d'une signature, ou de faire le tour des bureaux pour valider les documents auprès de tous les services, des RH aux commerciaux en passant par la direction...

Résultat ?

Du temps gagné et un nombre d'erreurs qui diminue drastiquement grâce à la traçabilité complète de chaque document, précieusement stocké et aisément accessible, tout comme le dossier de preuves sur ses signataires.



LES AVANTAGES DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Les bénéfices de l'adoption d'une telle innovation sont nombreux :

- **Automatisation des tâches sans valeur ajoutée** (relances pour l'envoi et la signature des documents, classification, archivage, etc.);
- **Simplicité et flexibilité** dans la gestion et le traitement des divers documents administratifs et commerciaux;
- **Amélioration de la sécurité**;
- **Réduction du coût** unitaire de traitement des contrats et du temps alloué à leur gestion.

La signature électronique est donc une optimisation véritablement transversale des différentes unités et activités de l'entreprise. Pour une innovation aussi légère au niveau infrastructurel, elle assure un retour sur investissement assez exceptionnel.

Un dernier avantage – et pas des moindres ! – tient en ce chiffre impressionnant : proposer des services souscriptibles en ligne grâce à la signature électronique augmente de 30 % les taux de conversion.



COMMENT ÉVANGÉLISER EN INTERNE ?

Être convaincu du bien-fondé de la signature électronique ne suffit pas : il est nécessaire de bien accompagner l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise pour passer sereinement ce cap de la transformation digitale.

Voici quelques conseils pour bien préparer et mener la mise en place de la signature électronique :

- **Définir un ou plusieurs objectifs concrets** (pourquoi veut-on faire évoluer l'organisation actuelle et quels aspects désire-t-on améliorer précisément);
- **Expliquer dans quelle mesure les processus vont changer** (quelles parties prenantes sont touchées, quels outils, quels services);
- **Préparer un schéma explicatif** présentant le fonctionnement attendu de l'outil au sein des différents services;
- **Échanger sur les bénéfices que l'entreprise en général et les collaborateurs en particulier auront à tirer de la signature électronique** (gain de temps, gain d'espace, efficacité, limitation des erreurs...);
- **Mettre en œuvre le projet avec les bons partenaires internes et externes** et une roadmap solide (incluant la réalisation d'une première version plus légère mais fonctionnelle pour tester – pourquoi ne pas essayer gratuitement le service Yousign ?);
- **Aider les collaborateurs à se projeter** en leur présentant et en leur faisant utiliser la version test (ce qui permettra

d'affiner la version finale à déployer);

- **Communiquer en interne très tôt et effectuer des présentations à chaque grande étape du projet** pour lui garantir une cohérence globale et faciliter l'évolution de l'organisation.

CAS D'USAGE



PRÉSENTATION D'UN CAS CLIENT



Rien ne vaut une petite preuve par l'exemple pour comprendre comment une entreprise a pu adopter notre solution de signature électronique !

La société **FMA Assurances** a su se positionner au cours de ses 20 ans d'existence comme un multi-spécialiste de l'assurance des particuliers, essentiellement pour les utilisateurs de deux roues. L'entreprise s'affiche comme résolument tournée vers l'avenir et cherche à innover sans cesse : elle s'est donc logiquement tournée, il y a maintenant quelques années, vers une solution de signature électronique.

L'usage de la signature électronique au quotidien lui a permis de simplifier et de fluidifier son fonctionnement interne, tout en boostant la productivité de ses agents. Néanmoins, l'équipe en charge du projet recherchait une solution plus compétitive que celle choisie initialement et permettant une meilleure relation client. Un appel d'offres a été lancé, auquel Yousign a répondu.



LE CHOIX DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE YOUSIGN

Après avoir rencontré les fondateurs de Yousign, l'équipe de FMA Assurances a été convaincue par la qualité, la solidité, la simplicité et la flexibilité de la solution proposée.

Après une analyse minutieuse du fonctionnement initial de FMA Assurances, l'équipe technique Yousign a accompagné les collaborateurs de l'entreprise tout au long de la mise en œuvre du nouvel outil. L'objectif ? S'assurer que la solution s'intègre de manière simple et transparente aux processus déjà en place et rende service à différents niveaux à l'utilisateur (signer en ligne évite par exemple d'imprimer un document et de devoir l'envoyer par courrier). Morgan Cygler, Responsable Opérations & S.I. chez FMA Assurances, commente : «Aujourd'hui, avec la signature électronique, je constate que les entreprises sont dans une logique de coût et non pas dans une logique de service rendu à l'utilisateur, alors que c'est là que réside sa vraie valeur».

LES RÉSULTATS

Depuis son recours à la solution Yousign, l'équipe de FMA Assurances a observé :

- Une meilleure qualité des contrats souscrits qui sont sensiblement plus complets;
- Une nette baisse du coût unitaire de chaque contrat grâce à un traitement plus simple et plus rapide, au-delà des avantages économiques que constituent la dématérialisation et la fin de l'affranchissement;
- Le renforcement de l'image de FMA Assurances auprès de ses partenaires, en tant qu'entreprise innovante et en recherche permanente de progrès.

Et Morgan Cygler de conclure :
«Yousign combine rigueur et professionnalisme d'une part, et souplesse et écoute d'autre part. Ils constituent aujourd'hui un levier de transformation fort sur notre activité.»

LE MOT DE LA FIN

S'il ne fallait retenir qu'une chose de la signature électronique, c'est qu'elle représente un pas décisif vers la transformation digitale et la dématérialisation, maîtres-mots du *business* d'aujourd'hui et, à plus forte raison, de demain.

La solution innovante proposée par Yousign s'inscrit parfaitement dans cette évolution et convainc chaque jour de plus en plus d'acteurs économiques, des TPE-PME aux ETI, en passant par les Grands Comptes.

Nous sommes fiers d'avoir parmi nos clients des entreprises comme Auchan ou OCP, références dans leur domaine respectif. Nous sommes fiers que des grands noms nous accordent leur confiance dans des secteurs aussi diversifiés que l'immobilier, la GMS, l'énergie, la formation, l'école, le travail intérimaire, les collectivités publiques ou territoriales, etc.

La Caisse d'Épargne, EDF ou encore Bpifrance sont autant de sociétés qui ont déployé notre solution après avoir

validé son principe au terme d'une phase « test & learn » concluante. Nous sommes tout aussi fiers de voir que, chaque jour, davantage d'acteurs du mid market ou des petits entrepreneurs ambitieux envisagent l'avenir à nos côtés.

Si vous souhaitez saisir l'opportunité que constitue la signature électronique dans le cadre de votre transformation digitale, nous vous invitons à vous rapprocher des équipes Yousign et, surtout, à faire le test gratuit de notre solution : l'occasion d'entrevoir tout son potentiel pour votre *business* !

THINK DIGITAL,
SIGN ONLINE.



Toutes nos fonctionnalités sont utilisables depuis notre application en ligne sur yousign.com et directement dans vos outils grâce à notre puissante API.

Comme pour des milliers de clients, nous vous aiderons à booster votre activité.

hello@yousign.fr

01 84 88 02 89

